

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité-Travail- Progrès

Expérience du Niger en matière du suivi du Service Public de l'Eau dans les centres équipés des mini adduction d'eau potable

Atelier d'échanges :

**le suivi technique et financier des services d'eau potable à Madagascar
Jeudi 29 septembre 2011**

Structure d'Appui Conseils au Service Public d'eau potable

SAC/SPE - REGION DE MARADI

Cabinet THEC



PLAN DE PRESENTATION

PARTIE I : GENERALITES SUR LES SYSTEMES AEP AU NIGER

PARTIE II : ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU AU NIGER

PARTIE III : EXPERIENCE EN MATIERE DE REGULATION, DE CONTRÔLE ET SUIVI DU SPE

PARTIE I

GENERALITES SUR LES SYSTEMES AEP AU NIGER



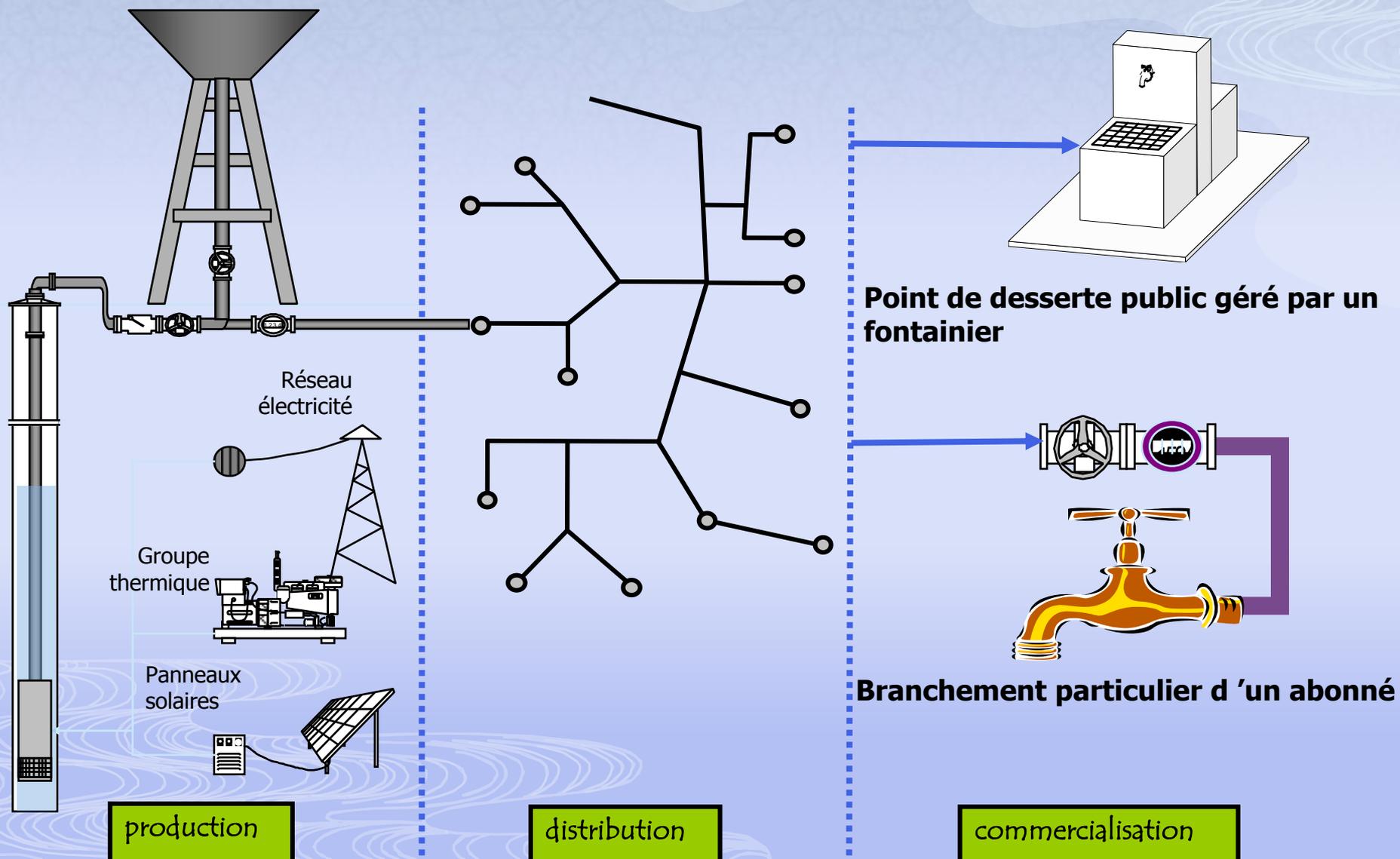
LE NIGER



- **Superficie** : 1 267 000 Km²
- **Population** : 15 Millions d'habitants
- **850 systèmes AEP** pour des centres de 1500 à 2000 habitants en 2010
- **Population desservie** : 2200000 habitants en 2009-2010
- **Consommation moyenne** de 12 à 16 l/j/habitant
- **Mode de gestion AEP** : 45% des centres en gestion déléguée et 55% en gestion communautaire



CARACTÉRISTIQUE DES SYSTÈMES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE AU NIGER



PARTIE - II

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU (SPE) AU NIGER



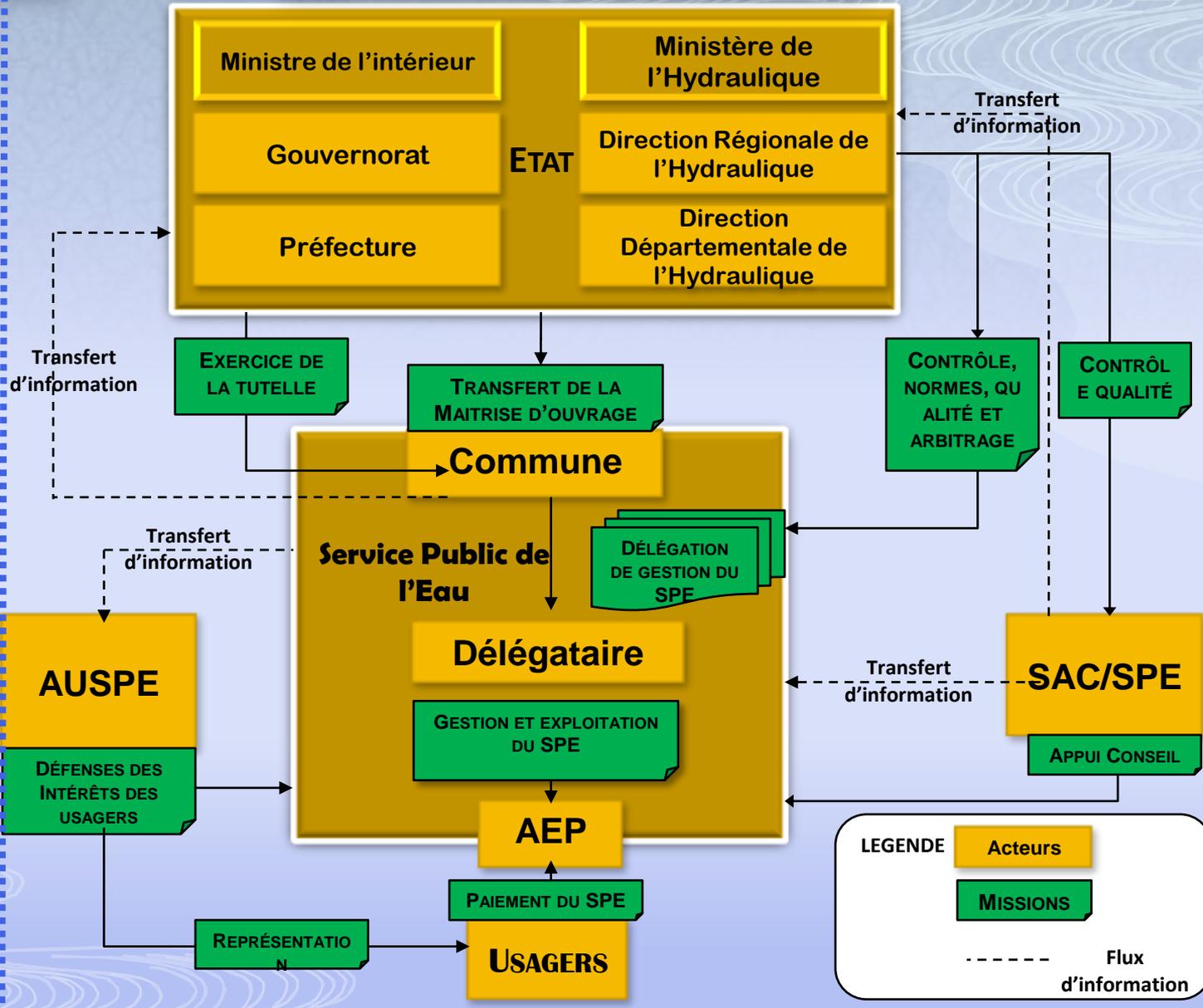
CADRE RÉGLEMENTAIRE DU SPE

SCHEMA ORGANISATIONNEL DU SPE AU NIGER

L'ordonnance n°2010-09 du 01 avril 2010 portant Code l'Eau au Niger

Loi n° 2002-013 du 11 juin 2002. Portant transfert des compétences aux régions, départements et communes

Arrêté n°0115/MEE/LCD/S G/DL du 15 Octobre 2010. Portant adoption du Guide des Services AEP au Niger



Rôles et responsabilités des acteurs du SPE

Ministère de l'Intérieur

- Veille à la conformité des actes administratifs adoptés par le conseil municipal aux lois et règlements en vigueur
- Veille au respect de la réglementation en matière de passation et d'exécution des marchés publics

Communes rurales

- Propriétaire de tous les ouvrages publics d'AEP de la commune
- Garant de la continuité et de la qualité du SPE
- Passe les contrats de DSP à des tiers et veille à l'application des dispositions contractuelles.
- Décide de la tarification de l'eau et son actualisation ainsi que des conditions de pérennisation du SPE
- Décide des modalités d'extension du réseau,

Opérateur - exploitant

- Recrutement du personnel d'exécution (fontainiers, pompiste, gardien etc.)
- L'exploitation technique, l'entretien courant, la maintenance et la réparation des équipements de production et de distribution
- La vente de l'eau et l'encaissement des recettes
- Le versement régulier des quotes-parts de la redevance

Ministère de l'Hydraulique

- Veille au respect de la réglementation (police du secteur)
- Contrôle technique des projets d'AEP et les performances de la gestion
- Contrôle la qualité des prestations fournies par les SAC/SPE
- Assure le contrôle de la qualité de l'eau distribué en relation avec le MSP

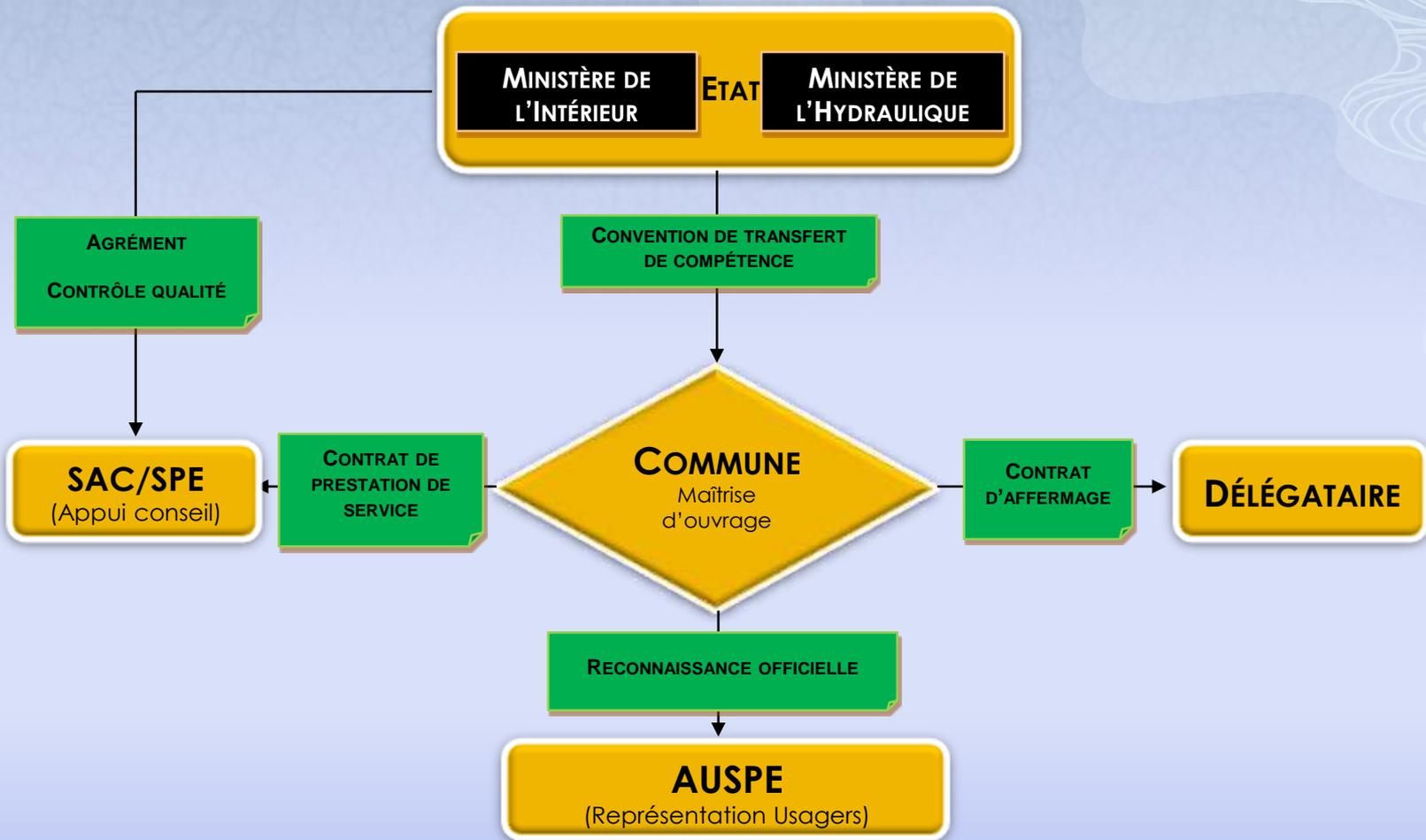
Structure d'appui conseil –SAC/SPE

- Appui conseil à la maîtrise d'ouvrage communale et aux acteurs du SPE
- Le suivi technique et financier du SPE.
- Evaluation de la performance de l'exploitation (maîtrise des dépenses, optimisation des capacités de production)

Association d'usagers

- Représente et défend les intérêts des usagers du service public de l'eau et concourt par son action à la bonne gestion de ce service
- Alerter le maître d'ouvrage et le délégataire des cas de dysfonctionnement du SPE
- Sensibilise la population sur la nécessité du paiement de l'eau à son prix coûtant,

Relations contractuelles



Organisation de la gestion du SPE

La gestion du service public de l'eau s'exerce selon le mode de la **délégation de service public de type affermage**. Les principes fondamentaux sont :



La délégation de la gestion à des opérateurs privés pour les mini-AEP, les postes d'eau autonomes et les stations de pompes pastorales



La maîtrise d'ouvrage communale (Investissements et Propriétaires des installations),



La mise en place de structure de représentation et de défense des intérêts des usagers de type AUSPE pour la défense des intérêts des usagers de l'eau



La mise en place d'un dispositif de suivi appui conseil aux acteurs du SPE à travers le BCC

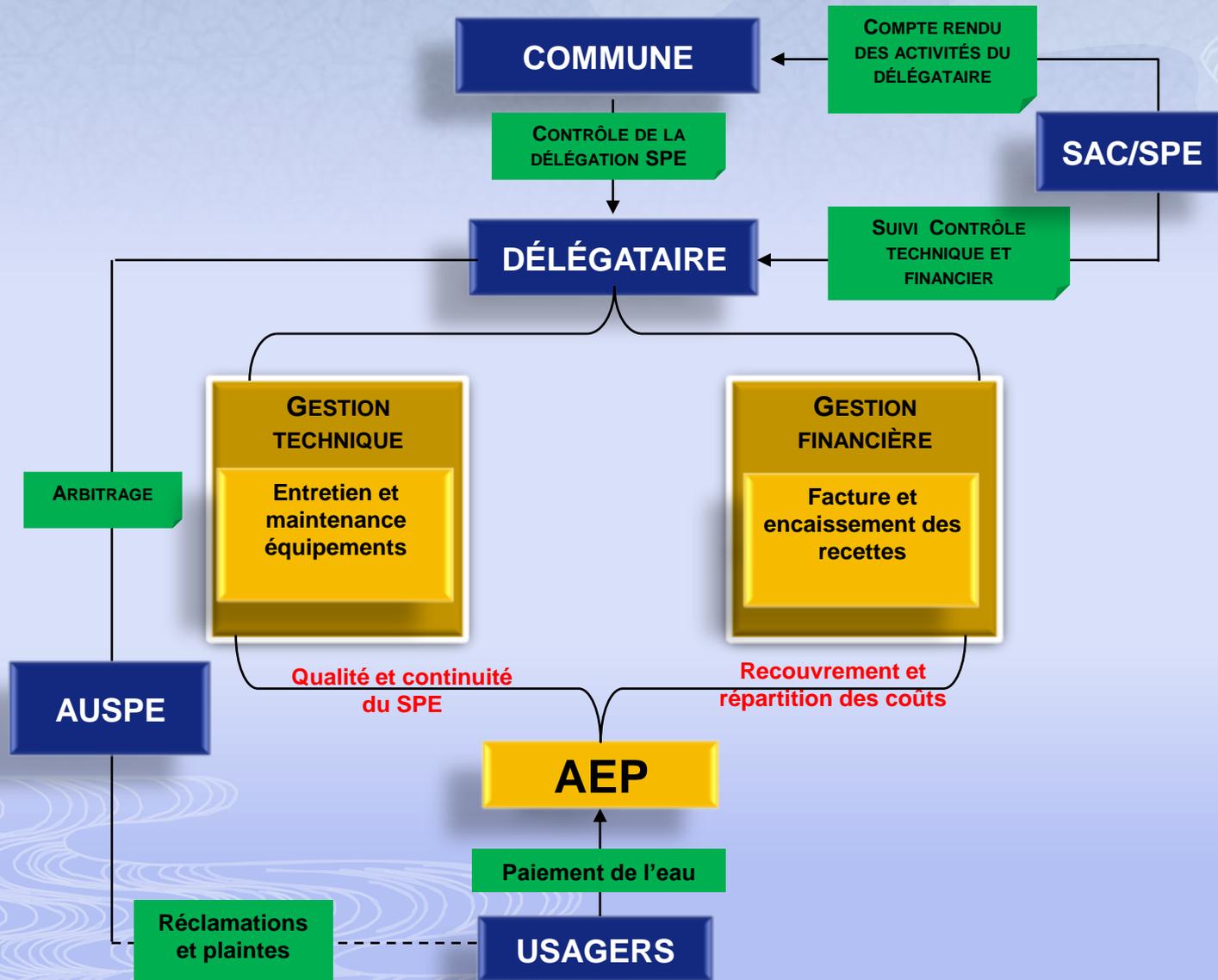


Le recouvrement direct des coûts en vendant l'eau aux usagers,

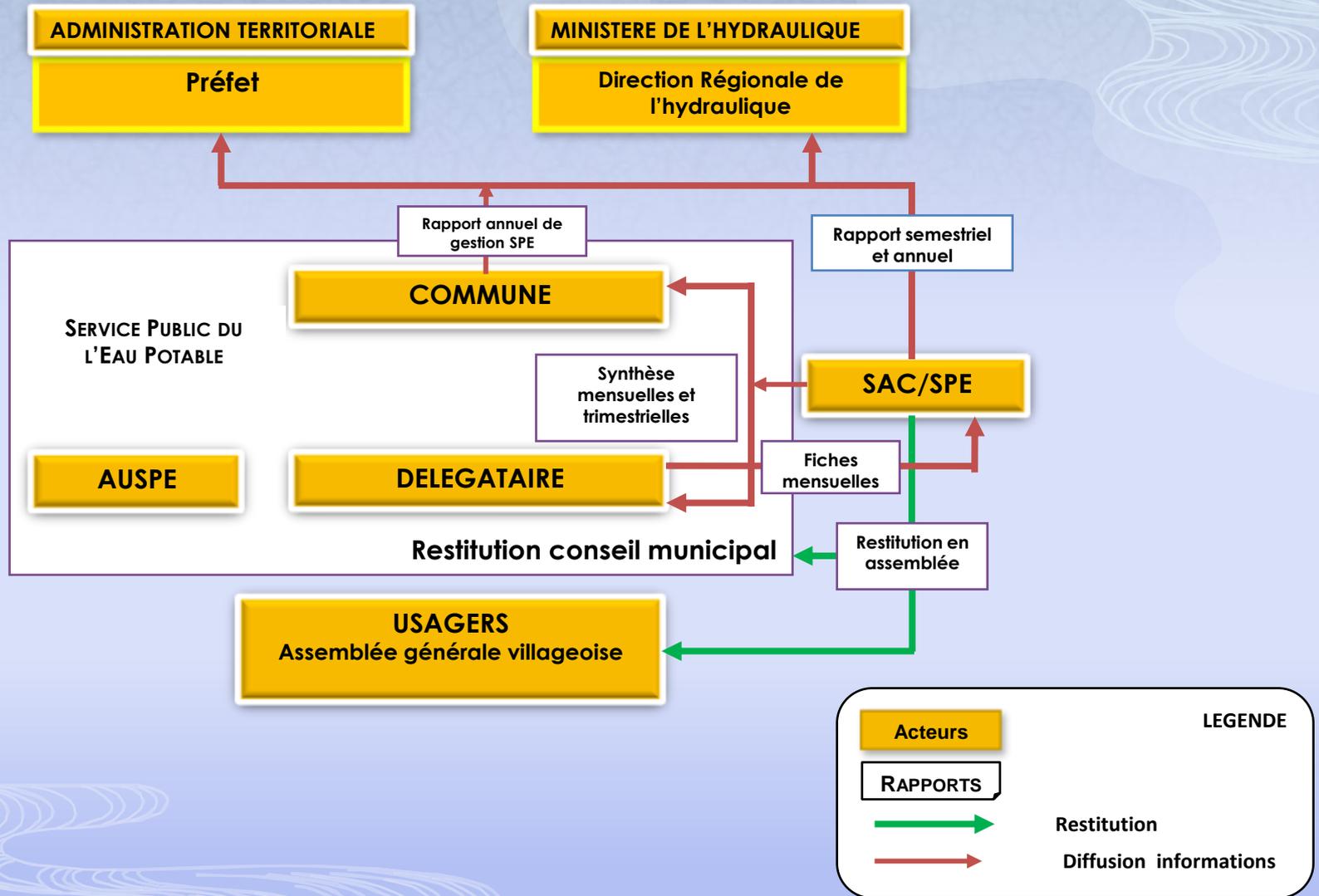


La nette séparation des fonctions.

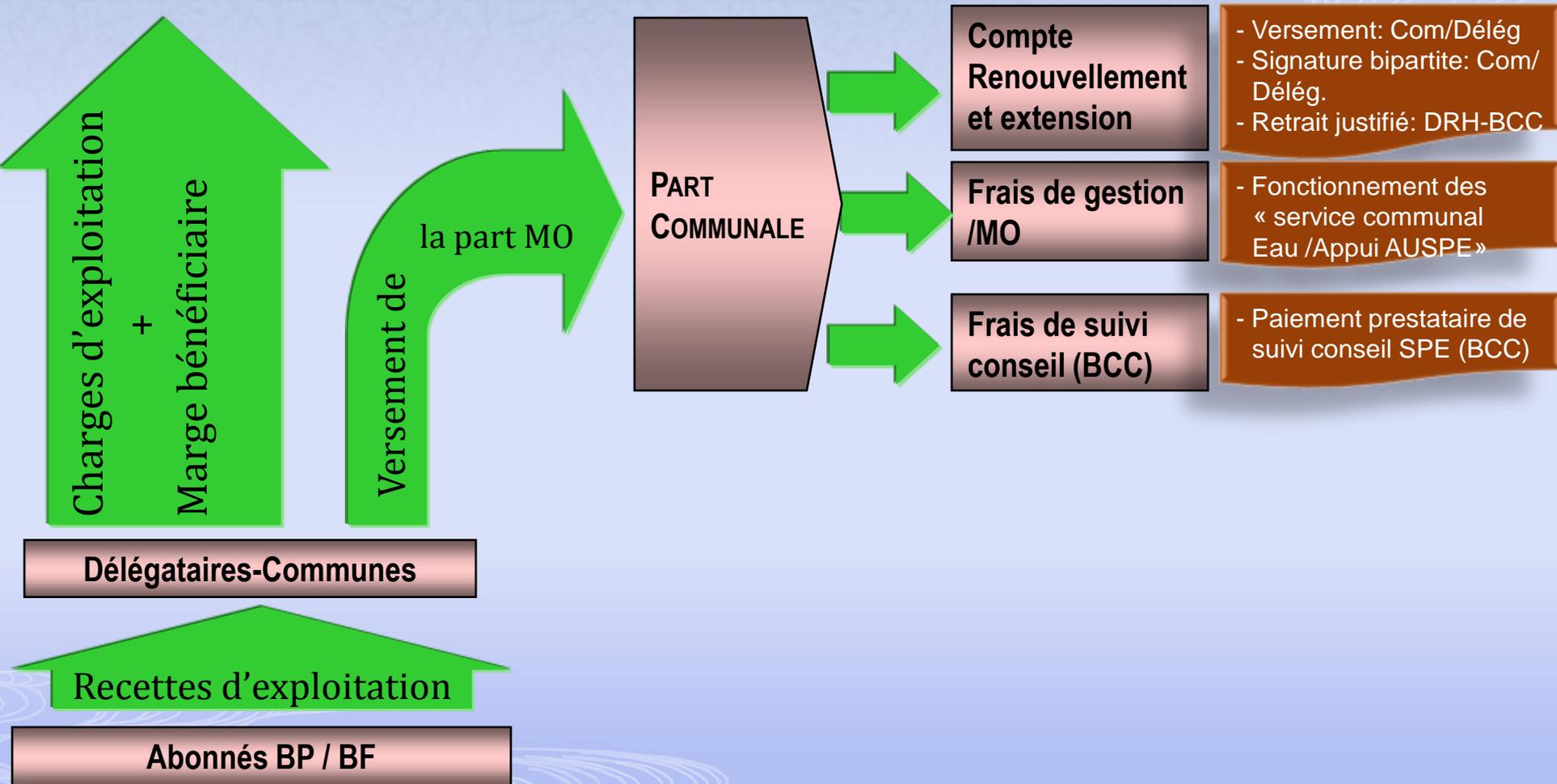
Organisation de l'exploitation du SPE



Organisation du flux d'information



Organisation du flux financier



Le contrôle et la régulation

Le Ministère de l'hydraulique assure les missions de contrôle et de régulation du sous-secteur. Il contrôle l'activité de chaque acteur du service public de l'eau selon leurs attributions et responsabilités. Au besoin, il recourt à la force publique pour prendre les mesures qui s'imposent pour pallier aux dysfonctionnements. Par ailleurs, la commune est soumise au contrôle de légalité de l'Etat.

Suivi Appui Conseil

Le suivi des services s'organise autour de trois pôles :

- ❑ L'état à travers le Ministère de l'hydraulique (DRH, DDH)
- ❑ La commune en tant que maître d'ouvrage,
- ❑ Le bureau de conseil et de contrôle (BCC) qui est un opérateur privée (société, ONG, GIE, association, bureau d'études...).

PARTIE - III

EXPERIENCE EN MATIERE DE SUIVI DU SPE



Rappel historique de la mise en place du STEFI au Niger

MH:
Constats 2004:
Difficultés liées au SPE

La durabilité du SPE non assurée

MH :
Atelier de Réflexion :

Nécessité de mise en place d'un dispositif de suivi du SPE

Région	Structure	Année de création	Projet initiateur
Dosso	BETAS	Août 2007	PRS2
Maradi	THEC	Février 2006	PHV /AFD
Tahoua	CEH-SIDI	Décembre 2007	PRS2
Tillabéry	NIGER CONSULT	Juillet 2007	PRS2

Les acteurs ne remplissent leur rôle

La continuité du SPE est menacée

Les installations inadaptées et l'exploitation chère

Certains acteurs ne sont pas mobilisés

Les acteurs ne sont pas professionnels

Le cadre institutionnel d'intervention des acteurs n'est pas formalisé

Du matériel vital est en limite d'âge

Il n'y a pas de contrôle technique et financier

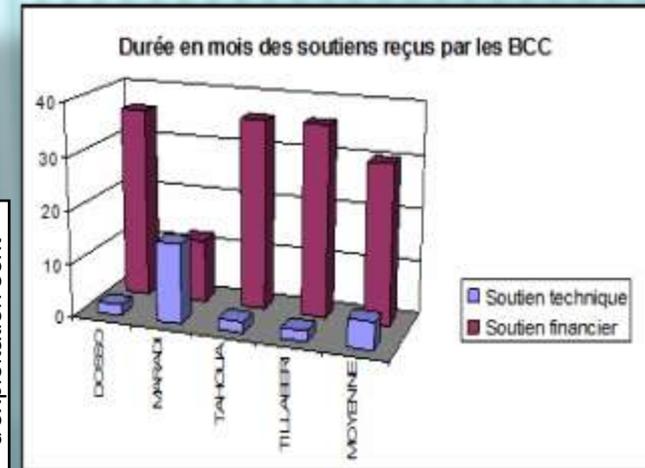
La gestion est inefficace

Les ressources en eau ne sont pas mobilisées

Le prix de revient du SPE est élevé

Il existe des difficultés de communication

Les installations inadaptées d'exploitation sont



MISSION :

Contribuer à l'amélioration du fonctionnement du Service Public de l'Eau des centres ruraux équipés des adductions d'eau potables

- **Appui et conseils à la commune et aux autres acteurs du Service Public de l'Eau (AUSPE et délégataire) –**
- **Contrôle de l'activité des délégataires à travers la réalisation d'un suivi technique** (Etat, fonctionnement et maintenance des installations, Constats technique) **et financier** (et analyse des données et rapport financier) **des systèmes AEP tous les six mois.**

PROFILS :

Personnes morales type Bureau d'études, ONG, GIE et spécialisés dans le domaine de l'eau _ **PERSONNEL** : 1 Ingénieur électromécanicien et 1 gestionnaire comptable et 1 chargé de la communication.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

Principe de mise en concurrence (capacité professionnelle, technique et financière) – contractualisation avec la commune (Maître d'ouvrage)

COUT DU SERVICE FOURNI : Base de rémunération : 20 Fcfa par mètre d'eau produit à partir des recettes de la vente de l'eau.

Fonctionnement du Dispositif de suivi

ACTEURS →

Déléguaires

SAC/SPE

Base des données

PROCESSUS →

Transmission mensuelle au SAC

- Données financières
- Données techniques
- Entretien avec chaque exploitant

1. Traitement et validation des données

- Production
- recettes/redevances
- pertes
- impayés

2. Enregistrement des données d'exploitation

Base des données SAC/SPE

3. Analyse mensuelle de tous les données

Outils de suivi SAC/SPE

Réactions
DRH-MH-PREFET

Décisions de l'AG
Commune
AUSPE

Le SAC effectue une tournée trimestrielle dans la commune

Rapport mensuelle à la commune

Rapport Semestriel consolidé à la commune



Le SAC effectue une tournée semestrielle dans les centres

1. Vérification des pièces justificatives
2. Constat technique du matériel
3. Restitution du bilan en AG

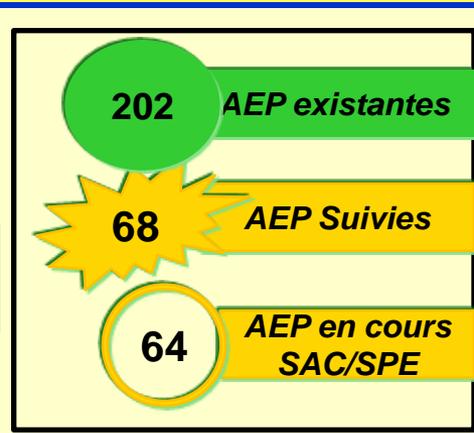
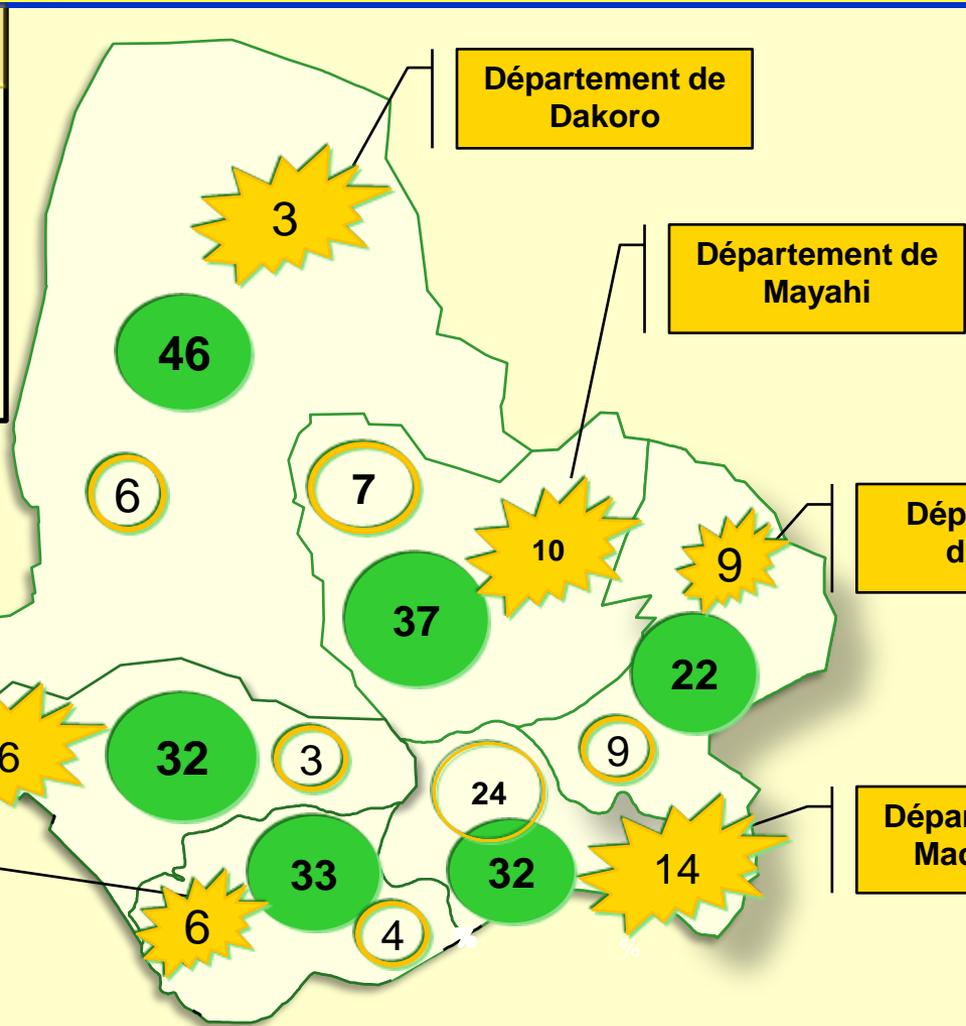
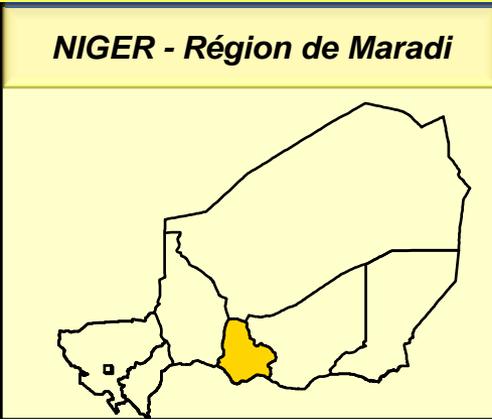
RESULTATS DU SUIVI-

Analyse semestrielle des données du suivi

Parvenir à produire ceci →

Commune : Mayahi				Région : Maradi	
Mini-AEP de : Debi				Département : Loire	
ANALYSE 1er SEMESTRE 2010					
Population période :		4 611		Indicateurs techniques	
Prix de l'eau				1 Niveau de desserte	54,87% %
Prix de vente au Br. Privé :		375		2 Besoin d'extension (BF supplémentaire)	4 nb BF
Prix de vente à la BP, Br. Part. et abr.:		375		3 Consommation spécifique	9,18 L/hab/J
Prix de vente à la PMH:		0		4 Utilisation du système	56,29% %
Prix de vente moyen :		Cf. Ind. N°12		5 Points de distribution fonctionnels	%
Charges du SPE		<i>Montant</i>	<i>/m³ distribué</i>	6 Rendement du réseau	94,00% %
Maitre d'ouvrage	1 127 860	148	36%	Indicateurs économiques et financiers	
Exploitant	2 003 600	263	64%	7 Coût de fonct. du système de pompage (thermique, électrique, mixte)	78,15 FCFA/m3
Total des charges	3 131 460	411	100%	8 Coût de fonctionnement du système de pompage (thermique et mixte)	772,56 FCFA/h
Détail Part Maître d'ouvrage		148	36%	9 Coût d'entretien du système de pompage (tout système)	0,99 FCFA/m3
AUSPE	123 500	16	4%	10 Coût d'entretien du groupe (thermique et mixte)	147,46 FCFA/h
FRE	728 440	96	23%	11 Marge délégitaire	-22,14% %
SAC/SPE	152 620	20	5%	12 Prix de vente moyen	363,29 FCFA/m3
Commune	123 300	16	4%	13 Capacité de renouvellement et extension	
Détail charges d'exploitation		263	67%	Niveau provision	115,34% %
Production et distribution		165	40%	Niveau d'épargne	104,86% %
Salaires	120 000	16	4%	14 Capacité de financement d'extension	890 847 FCFA
Fontainiers	264 080	35	8%	15 Taux de recouvrement du service	96,88% %
Carburant	633 500	83	20%	16 Taux de reversement de la Part Maître d'Ouvrage (hors FRE)	100,97% %
Electricité	0	0	0%	17 Taux de reversement du Fonds de renouvellement et d'extension (FRE)	100,00% %
Groupe	120 920	16	4%	Charge Entretien Groupe	
Système de pompage	8 000	1	0%	Coût entretien théorique horaire	200 FCFA
Réseau/BF	83 000	11	3%	Coût réel entretien horaire	147 FCFA
Autres charges	30 000	4	1%	Consommation carburant	
Supervision et gestion		98	27%	Consommation théorique	2,00 Litre/h
Autres salaires	600 000	79	19%	Consommation horaire réalisée	1,43 Litre/h
Déplacements	62 100	8	2%		
Autres charges	82 000	11	3%		
Recettes		2 768 250	363		
Résultat		- 363 210	- 48		
Cond. Economiques		<i>Base contrat</i>	<i>Actuel</i>		
Volume de référence	6500	7620	m3		
Prix gazoil (litres)	650	555	FCFA		
Prix Electricité (KWH)	0		FCFA		

RESULTATS OBTENUS : CENTRES SUIVIS PAR LE SAC/SPE DANS LA RÉGION DE MARADI ET PERSPECTIVES



68 AEP Suivies

Population	Production annuelle	Rendement production	consommation spécifique	consommation gasoil réalisé (l/h)	Temps fonct groupe/j (hrs)	Coût entretien réalisé/h (FCFA)	Coût de revient du m3
296 575	788 599	94%	13,44	1,85	6,21	176	366

Points forts du dispositif du suivi sur la performance du SPE

Optimisation des capacités de production des centres suivi

Equipements renouvelés

Minimisation du temps des pannes et des fuites réseaux

Maîtrise des dépenses

Recouvrement des impayés

Transparence dans la gestion et Information des acteurs

Impact

Efficacité du service de l'eau

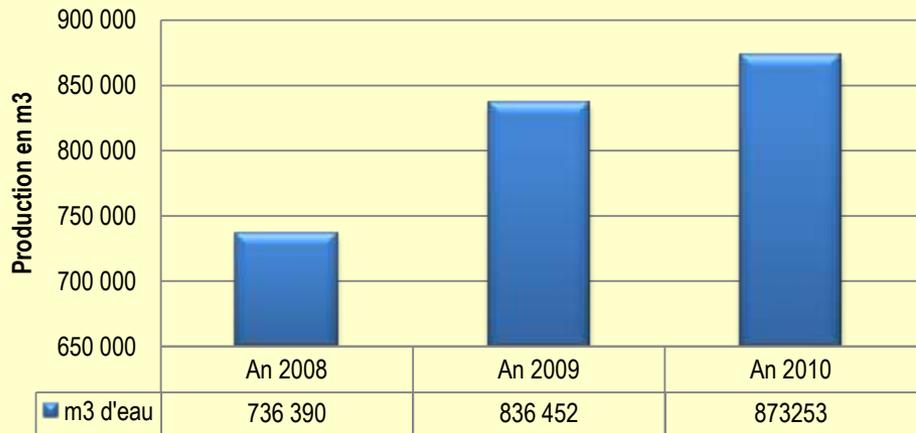
Diminution de coût de revient

Augmentation et sécurisation
Épargne

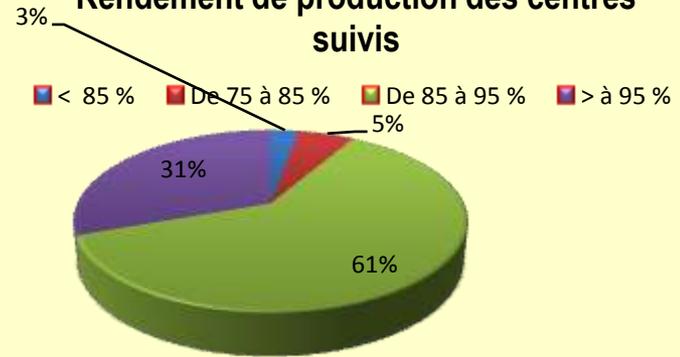
Performance technique et financière

QUELQUES RESULTATS TECHNIQUES DU SUIVI -INDICATEURS TECHNIQUES

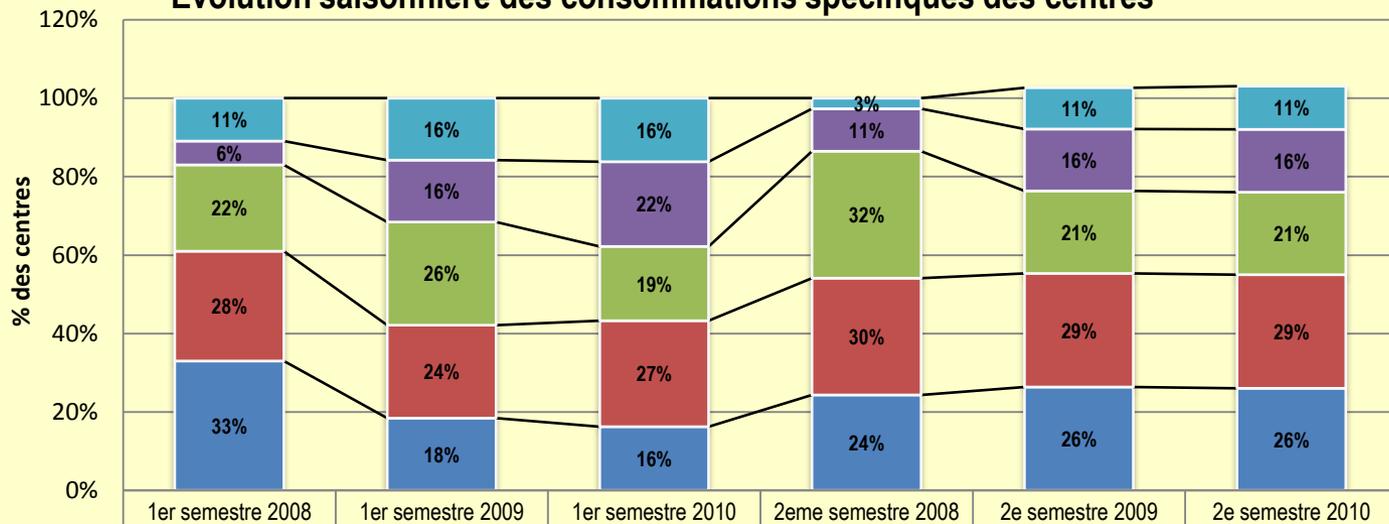
Evolution des productions annuelles des centres suivis



Rendement de production des centres suivis



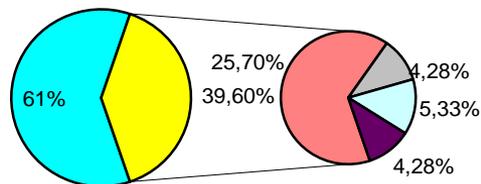
Evolution saisonnière des consommations spécifiques des centres



> à 20 L/J/hbt	11%	16%	16%	3%	11%	11%
De 16 à 20 L/J/hbt	6%	16%	22%	11%	16%	16%
De 12 à 16 L/J/hbt	22%	26%	19%	32%	21%	21%
De 8 à 12 L/J/hbt	28%	24%	27%	30%	29%	29%
< à 8 L/J/hbt	33%	18%	16%	24%	26%	26%

QUELQUES RESULTATS FINANCIERS DU SUIVI-PERFORMANCES FINANCIÈRE

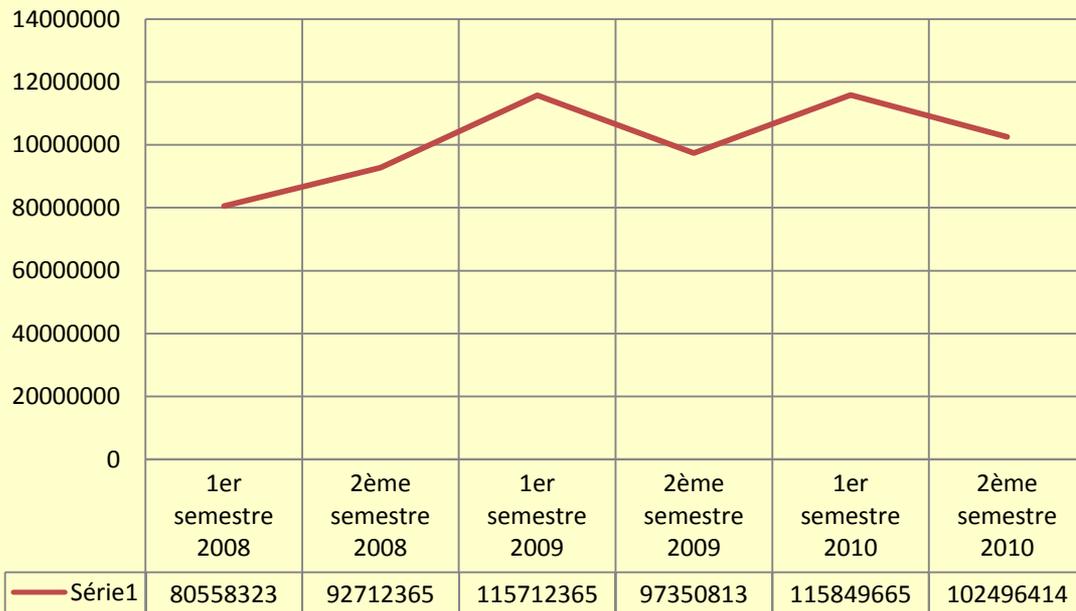
Distribution des recettes du SPE



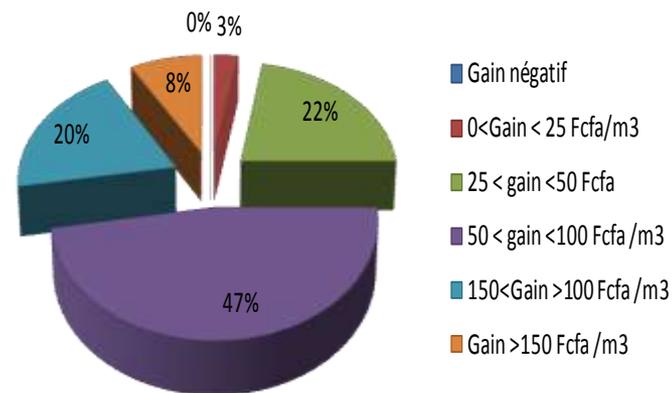
Evolution semestrielle des recettes de distribution



Evolution des charges d'exploitations au cours des deux dernières années

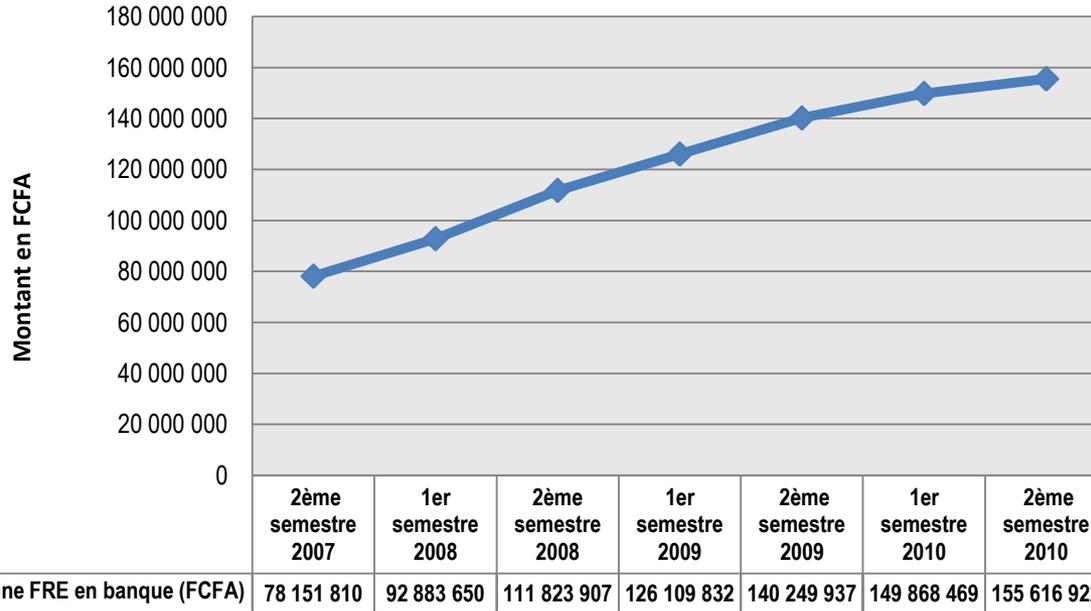


Résultats d'exploitation des centres

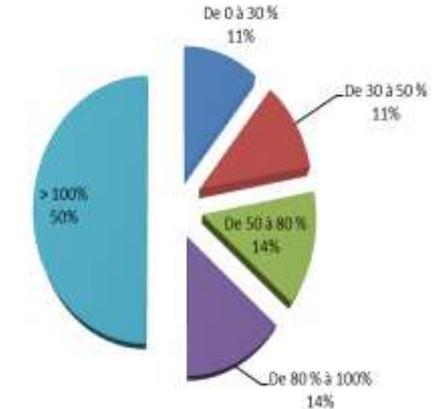


QUELQUES RESULTATS FINANCIERS DU SUIVI - PERFORMANCES FINANCIERS

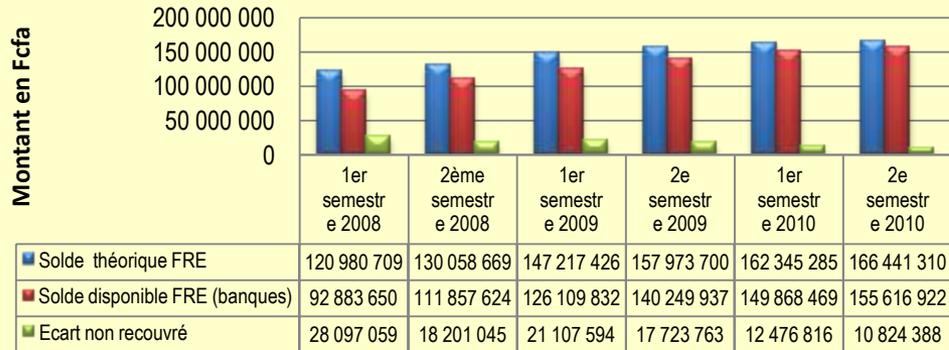
Progression de l'épargne FRE en banque des centres suivis



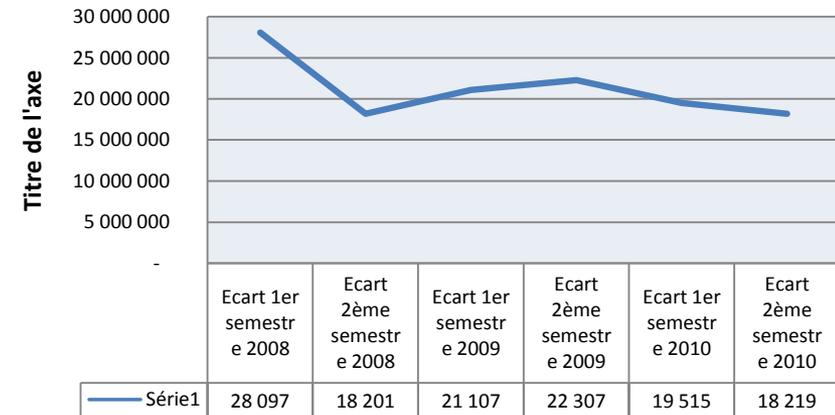
Analyse de CAF des centres suivis



Analyse des redevances de renouvellement et d'extension (FRE)



Situation de recouvrement des impayés sur le FRE



POINTS FAIBLES : Limites de la performance du suivi

• SAC/SPE

- Déséquilibres financiers (La redevance perçue ne couvre pas les charges de suivi : centres structurellement déficitaires)
- Exploitation très faible des résultats du suivi par les services étatiques
- Problèmes de recouvrement de la redevance (échecs d'intervention du SAC auprès des délégataires)
- Manque de soutien à la gestion de l'expansion (intégration des nouveaux centres au dispositif du SAC/SPE)
- Accès difficile à des lignes de crédits bancaires abordables pour le financement des investissements initiaux ou d'extension du périmètre

• Commune

- Faible implication de la collectivité locale dans le suivi de la qualité du SPE
- Manque des ressources pour contrôler la délégation de gestion et le suivi des recommandations du suivi

• Usagers de l'eau

- Ingérence des AUSPE dans la gestion du délégataire
- Choix du personnel du délégataire imposé par les usagers

• **Conditions favorables à la mise en place d'un STEFI**

- ❑ Définir un cadre réglementaire en matière du suivi du SPE
- ❑ Créer un environnement habilitant pour la structure de suivi,
- ❑ Renforcement des capacités acteurs locaux pour délégation de gestion et le suivi de la qualité du SPE (Appui à la maîtrise d'ouvrage communale)
- ❑ Développer des outils de suivi et des services d'information adaptés

FIN



Merci